

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

Agence de la biomédecine

Décision n° 2015-09 du 29 janvier 2015 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant sur la désignation de deux inspecteurs

NOR : AFSB1530050S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1418-1 et suivants, L. 1421-2 et suivants, R. 1418-15, R. 1418-23 et suivants,

Décide :

Article 1^{er}

M. Coffi MEGNIGBETO, pharmacien inspecteur de santé publique, responsable de la mission d'inspection, et M. Philippe FOURCHTEIN, médecin inspecteur, sont désignés en qualité d'inspecteurs de l'Agence de la biomédecine pour procéder aux contrôles et investigations afférentes aux missions de l'Agence de la biomédecine prévues aux 4°, 10° et 11° de l'article L. 1418-1 du code de la santé publique.

Leur compétence s'étend à l'ensemble du territoire national.

Article 2

Le directeur général adjoint chargé des ressources est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux intéressés et publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 29 janvier 2015.

A. COURRÈGES